



**REGLEMENT des ENTRAINEMENTS 2018**  
**sur la piste de Loire Atlantique à Fay de Bretagne (44)**

La **Ligue Motocycliste Régionale des Pays de la Loire**, signataire de la convention d'utilisation du Circuit de Loire Atlantique à Fay de Bretagne, a délégué au MTT Herblinois l'organisation des entraînements et stages sur ce circuit et approuvé le présent règlement.

**Les pilotes non-inscrits ne seront pas autorisés à rentrer dans l'enceinte du circuit.**

**Article 1 – MODALITES D'INSCRIPTION :**

Les inscriptions se feront uniquement via le site **engage sport**, onglet engagement sur le site de la LMR des Pays de la Loire ou du MTT Herblinois (<http://www.mttherblinois.com/vitesse>). L'ouverture des inscriptions se feront 40 jours avant le roulage. La validation (inscription) 30 jours avant le roulage. **Une priorisation sera faite pour les pilotes licenciés dans un des clubs des pays de la Loire. À J-8 tout licencié FFM 2018 NCO, NET pourra s'inscrire via le site d'engagement.**

**Votre inscription ne veut pas dire Engagés !**

**Seuls 50 pilotes seront retenus sur le site d'engagement en ligne.** Une confirmation informatique vous sera alors adressée pour confirmation de participation, via engage sport.

**Toute inscription effectuée sous une autre forme (téléphone, mail, main à main) sera refusée.**

**Pas de règlement par chèque**

Pour l'année 2018, le tarif du droit d'inscription est de :

**76 euros\* la journée de roulage solo : 19/02, 26/03, 15/05, 11/06, 02/07, 13/08, 22/10, 29/10**

**80 euros\* la journée de roulage side-car : 02/07 et 22/10, **Attention 10 équipages maximum****

**95 euros\* par journée de stage solo : 23/07**

**Article 2 – DESISTEMENT :**

Les désistements ne seront acceptés que sur présentation d'un certificat médical (Remboursement total de l'engagement, hors part du site d'engagement 1€). Toutes autres annulations pour un autre motif, remboursement partiel. **Désistement uniquement sur le site Engage sport.** En aucun cas le pilote se désistant ne peut se faire remplacer, seule l'organisation se chargera de ce remplacement par un pilote de la liste d'attente. En cas d'absence non excusée le droit d'inscription sera encaissé totalement. Les conditions météorologiques le jour du roulage ou stage ne sont pas facteurs de remboursement.

**Article 3 – VERIFICATIONS :** *Vérifications Administratives* : l'accueil se fera à partir de 9h. Chaque pilote et passager devra présenter :

- Sa licence FFM en cours de validité (2018)
- Son permis de conduire et/ou son CASM.

**Vérifications Techniques** : le pot d'échappement devra être homologué normes routières ; la limite de bruit est de 96 dB maxi ; un contrôle par sonomètre pourra être effectué ; les béquilles devront être attachées ; les phares, clignotants, rétroviseurs devront être protégés.

- **Equipement obligatoire** : casque homologué, bottes, gants, combinaison en cuir ou pantalon et blouson en cuir, protection dorsale.

#### **Article 4 – DEROULEMENT DES ENTRAINEMENTS :**

La fermeture de la piste se fera après les contrôles administratifs et techniques.

Les entrainements se dérouleront en 3 séries de niveau différent, de 9h30 à 12h, de 14h à 15h30, de 16h à 17h30 ; accès libre ; 20 pilotes maximum sur la piste10 pour les sides -car

La sécurité et les contrôles sont assurés par des officiels de piste licenciés FFM et des secouristes d'associations agréés.

#### **Article 5 – REGLES D'ORGANISATION :**

- Les pilotes non-inscrits ne seront pas autorisés à rentrer dans l'enceinte du circuit.
- Un seul accompagnateur par pilote est autorisé dans l'enceinte du circuit.
- Les véhicules doivent être stationnés et de bonne façon exclusivement sur le parc pilotes et de bonne façon, laissant un accès libre pour les secours.
- Les pilotes et accompagnateurs ont accès uniquement à la zone « parc pilotes », les autres zones de l'enceinte du circuit leur sont interdites.
- Pour des raisons de sécurité, les responsables pourront proscrire les couvertures chauffantes, en cas de disjonction récurrente.

**Public interdit.**

**Le circuit est interdit aux enfants et aux animaux**

**Comportement** : chaque pilote est responsable de ses biens et de son accompagnateur. En cas d'incivilités de la part du pilote ou de son accompagnateur envers les membres de l'organisation ou les officiels, le pilote se verra refuser l'accès aux entrainements.

**Environnement** : des sanitaires (toilettes et douches) sont à disposition des participants. Les lieux communs et la zone parc coureurs doivent rester propres, les poubelles et les verres devront être déposés dans les bacs prévus à cet effet.

**Lutte Anti-dopage** : des contrôles anti dopage pourront être réalisés. Un contrôle positif entrainerait l'exclusion de la journée et d'éventuelle poursuite.

**Les incidents pouvant survenir en cours de journée ou les conditions météorologiques défavorables ne peuvent être cause de remboursement. Toutes dégradations pourront faire l'objet de poursuites.**

*La Ligue Motocycliste Régionale des Pays de la Loire,*

**Signataire de la convention d'utilisation.**

- 1€ sera versé vers une dotation pour des actions valorisant l'éco responsabilité,

Renseignement disponible auprès de la Ligue Moto Régionale des Pays de la Loire.

